

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans – Tours du SNUEP / n°5
snuep.orleans-tours@tele2.fr

L'EQUIPE ACADEMIQUE VOUS
SOUHAITE
(malgré ce qui nous attend)
UNE BONNE ANNEE 2004

ÉDITO

L'année 2003 a été une année difficile pour l'Education Nationale et ses personnels avec la loi de décentralisation, la réforme des retraites, la disparition des MI/SE, des aides éducateurs ...

Malgré ce qu'annonçait notre premier ministre dans ses vœux aux Français, l'année 2004 s'annonce aussi noire que la précédente.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a diminué de 20% depuis 1982 !

Après une année blanche en 2003, on nous accorde généreusement une augmentation de 0,5 % en 2004. Peut-on au moins se réjouir de l'amélioration de nos conditions de travail ou de notre situation d'enseignant ?

Jugez par vous même.

- Les restrictions budgétaires se poursuivent puisque, pour la rentrée 2004, ce sont 10 postes supprimés en SEGPA et 19 en LP dont 4 concernent des PLP stagiaires, avec également une baisse des capacités d'accueil et la fermeture de 18,5 sections en LP sur notre académie.
- L'implantation croissante des sections d'apprentissage en LP et, notamment par le biais du lycée des métiers met en danger l'enseignement professionnel public
- Les décrets d'applications de la loi sur la réforme des retraites sont encore plus défavorables aux personnels.
- Le changement des règles du jeu pour les collègues en CPA les obligera à travailler plus longtemps.
- La réforme de la notation des fonctionnaires (notation au mérite) fera disparaître la notion d'égalité nationale.

Face à ces attaques nous nous devons de réagir pour faire reculer un gouvernement qui méprise l'école laïque publique et ses personnels.

*Gilles Pellegrini
Secrétaire académique*

APPEL A LA MANIFESTATION

FSU - UNSA Education - Sgen-CFDT - SDEN-CGT

JOURNEE ACADEMIQUE D'ACTION LE 11 FEVRIER 2004

LOIRET 17h30 : Orléans de l'I.A. à la préfecture,
Montargis et Pithiviers Sous préfecture

LOIR ET CHER 17h30 : Blois de l'I.A. à la préfecture

INDRE ET LOIRE 17h00 : Tours de l'I.A. à la préfecture

INDRE : pas encore défini

EURE ET LOIR 15h30 : Chartres devant la Préfecture

CHER : pas encore défini

SNUEP

FSU.
infos
Orléans

P

Dispensé de timbrage
PRESSE
DISTRIBUEE PAR
LA POSTE

N° 38 déc-janv 2004 SUP n°

Déposé le 03/02/04 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé pae nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Daniel FEYBESSE Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

- Page 1 édito mobilisation
Page 2 échos du CTPA, LP J. Moulin
Page 3 informations pratiques
Mouvement inter
Agent de laboratoire
Tertiaire en danger
Concours 2004
Page 4 bulletin d'adhésion

Le SNUEP-FSU siège au CTPA (*Conseil Technique Paritaire Académique*) qui décide des moyens (personnel et structures). Avec la FSU et le SGEN, nous avons obtenu que les chefs d'établissement aient jusqu'au 13 février 2004 pour organiser les commissions permanentes et CA traitant de l'organisation des structures pour la rentrée 2004/2005.

**INTERVENTION
AU CTPA**

Renseignements sur la DHG et les modifications de structures prévues dans votre établissement :

snupep.orleans-tours@tele2.fr

Les moyens étant toujours en diminution, nous avons refusé (ainsi que toute la délégation FSU) de prendre part au vote pour entériner un budget indigne d'un pays comme le notre.

Vous trouverez ci-dessous notre seule intervention.

DECLARATION DU SNUEP-FSU AU CTPA DU 15 JANVIER 2004

Concernant les lycées professionnels, nous déplorons encore une forte baisse des capacités d'accueil et la fermeture de 18,5 sections.

Nous dénonçons également la baisse des moyens : 10 ETP supprimés en SEGPA et 19 ETP supprimés en LP dont 4 concernent des PLP stagiaires soit une diminution de 12 stagiaires (6h) à la rentrée prochaine.

Le rapport Troger montre pourtant clairement la situation alarmante du recrutement des enseignants en LP face aux départs en retraite massifs dans les dix prochaines années des personnels enseignants de ces établissements. Dans certaines spécialités la situation est doré et déjà catastrophique.

Nous regrettons une fois de plus que le taux d'HSA soit aussi important par rapport aux heures postes dans de nombreux établissements.

Il est prévu l'ouverture de 7,5 sections de bac pro 3ans pour la rentrée 2004, or lors du CTPA du 13 novembre dernier, il nous avait été annoncé un coup d'arrêt à l'ouverture de ce type de section qui devait rester exceptionnelle. Nous dénonçons ces ouvertures qui ne compensent pas les fermetures au niveau V et qui sont contradictoires avec les conclusions du rapport de l'inspection générale STI.

La progression de l'implantation de sections d'apprentissage en LP est en forte augmentation depuis 2002. Or l'implantation de sections d'apprentissage en LP ne gommara pas tous les défauts de l'apprentissage consulaire :

_ statut salarié du jeune avec 5 semaines de congés par an

_ nécessité de mener de front les études et le travail en entreprise entraînant une fatigue accrue et moins de temps à consacrer aux études.

_ baisse des moyens horaires par rapport à une formation « classique » donc baisse de la formation théorique.

Cela va à l'encontre des objectifs qui sont d'augmenter les qualifications dans l'académie, comme le souligne le rapport du Haut Comité Education Economie Emploi (HCEEE) qui montre que parmi les académies où l'apprentissage est plus développé qu'ailleurs aucune n'est très performante dans les objectifs de la loi d'orientation.

De plus le rapport Dutreil relatif à la modernisation de l'apprentissage n'est pas pour nous rassurer quant aux conditions de travail des jeunes qui choisissent cette voie.

Deux mesures parmi celles proposées donnent le ton :

_ augmentation de la durée journalière de travail pour les mineurs

_ abrogation de l'autorisation préalable de travailler sur machine dangereuse

Ce qui pour nous est plus une régression sociale sans précédent qu'une modernisation.

A propos du lycée des métiers, nous souhaiterions connaître les prévisions de labellisation pour les prochaines années.

Le cahier des charges est-il toujours national ?

D'autre part la possibilité d'attribuer un label à des établissements multipôles permet maintenant d'éviter de déstabiliser certains lycées ainsi que de profondes modifications des structures pédagogiques, ce que nous dénonçons. Les élèves de LP n'étant pas très mobiles il est important de préserver la multiplicité des offres de formation.

Le lycée des métiers ne doit pas devenir un outil au service d'un véritable marché de la formation professionnelle avec le danger de la mixité des publics. Nous rappelons notre opposition au label de qualité : l'école n'est pas un système de production et l'élève une marchandise.

Casse du service public :

LP J.Moulin, St Amand Montrond

**Un bon exemple
(à ne pas suivre !)**

L'annonce de la fermeture de la section métiers de la mode au LP J. Moulin de St Amand a suscité l'incompréhension et de vives réactions de la part de tous les partenaires locaux (élus, enseignants, élèves, parents d'élèves, commerçants, ...) qui refusent cette décision uniquement justifiée par des contraintes budgétaires.

Nous interviendrons pour que cette décision soit annulée et apportons notre soutien aux collègues.

INFOS PRATIQUES

Mouvement inter :



Vous avez fait vos vœux, dûment rempli l'accusé de réception entre le 26 et le 29 janvier sans oublier d'y joindre les pièces justifiant votre situation.

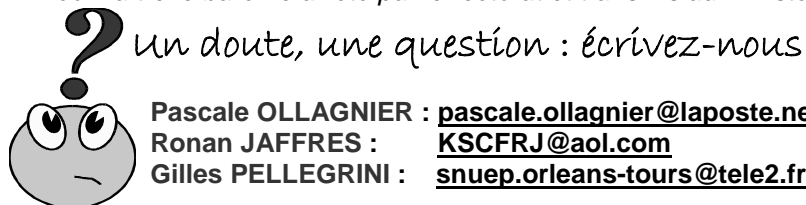
Vous pouvez **vérifier le barème** arrêté par la DPE ou la DPAE en vous connectant **sur Siam du 06 février au 03 mars 2004**.

Si vous êtes en désaccord avec le barème affiché, vous pouvez l'exprimer à l'aide de la fiche dialogue "vérification vœux et barèmes" dont dispose le secrétariat de votre établissement et qui sera après mention de vos observations (accompagnées d'éventuelles pièces justificatives) à envoyer **pour le 17 février 2004, au plus tard le 02 mars 2004 pour les situations nouvelles** (Pacs, mariage etc.). *Après cette date les demandes de correction ne pourront pas être prise en compte.*

Y préciser votre discipline.

Les éventuelles corrections apportées par le rectorat **le seront sur Siam** au fur et à mesure, **il ne sera pas fait de réponse écrite.**

Important : *N'attendez pas la date limite pour faire votre réclamation. Consultez Siam jusqu'au 04 mars pour connaître le barème arrêté par le rectorat et transmis au ministère*



Un doute, une question : écrivez-nous

Pascale OLLAGNIER : pascale.ollagnier@laposte.net
Ronan JAFFRES : KSCFRJ@aol.com
Gilles PELLEGRINI : snuep.orleans-tours@tele2.fr

Agent de laboratoire en LP ou SEP :

Le SNUEP doit rencontrer prochainement les représentants du ministre chargés de l'enseignement professionnel, il évoquera cette question et rendra compte de la réponse qui a été faite.

Mais nous savons bien que compte tenu de la politique actuelle, il faudra exercer une forte pression pour obtenir satisfaction, **le SNUEP propose donc pour appuyer cette demande, que les équipes de maths/sciences fassent parvenir au ministre la lettre élaboré par nos collègues du LP « La Morlette » à Cenon (33).**

Sur simple demande a snuep.orleans-tours@tele2.fr nous vous en ferons parvenir un exemplaire.



Concours 2004 :

Vous voulez connaître le nombre de places offertes aux concours externe, interne et 3^{ème} concours dans votre spécialité ?
snuep.orleans-tours@tele2.fr
la réponse arrivera par retour.

Avenir du tertiaire ?

L'inspection générale vient de produire un rapport (1) qui dresse un tableau sévère de ce secteur : corps enseignant vieillissant, référentiels inadaptés, difficultés d'insertion des jeunes...



Ce rapport envisage une restructuration profonde de ce domaine, avec en perspective la disparition des BEP secrétariat et comptabilité et leur remplacement par « un cycle de détermination professionnelle, option services aux entreprises ».

La circulaire qui cadre l'expérimentation dans le tertiaire des BAC PRO en 3 ans va dans le même sens.

Il s'agit là de propositions extrêmement importantes et inquiétantes. Le syndicat se propose d'y réfléchir, avec les collègues concernés lors d'un

Un stage syndical le 25 mars 2004

**« Avenir du secteur tertiaire »
au siège du SNUEP,
12 rue Cabanis à Paris**

Frais de transports pris en charge par le SNUEP pour un collègue syndiqué par établissement.

*Pour dresser un état réel du secteur, analyser le rapport et ses conséquences, élaborer des revendications, faire des propositions : **participez nombreux(ses) au stage !***

Pour s'inscrire ou obtenir copie du rapport (1) contacter les responsables académiques du SNUEP : snuep.orleans-tours@tele2.fr

Attention

Il faut transmettre à l'administration la demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance